

ORGANISATION D'UN DISPOSITIF UPE2A/UPE2A-NSA

Scolarisation en second degré des EANA avec UPE2A

Avec une dotation spécifique de 31,5 HP (1 moyen et demi)

1. Organisation d'une UPE2A-NSA (21 HP)

Principes

L'UPE2A-NSA est une unité d'accueil **strictement réservée** à des élèves allophones nouvellement arrivés en France **depuis moins de deux ans**, non ou très peu scolarisés antérieurement (niveau scolaire inférieur ou égal à celui du cycle 2 de l'école élémentaire, et sans maîtrise de la lecture-écriture en langue d'origine).

Ces élèves ne sont pas inscrits en classe ordinaire, mais peuvent y suivre certains enseignements afin de compléter l'horaire scolaire, notamment en EPS, arts plastiques ou musique.

Un élève d'UPE2A-NSA peut éventuellement effectuer une deuxième année en UPE2A pour perfectionner l'apprentissage de la langue écrite et des disciplines scolaires (maths, LV1, sciences), avec une inclusion partielle plus importante en fonction des progrès effectués (EPS, arts plastiques, musique, sciences...).

L'effectif d'une UPE2A-NSA ne doit pas dépasser 15 élèves pris en charge simultanément.

Répartition des 21 HP

15 heures de français, dont 9 heures de FLE-FLS pour l'apprentissage de la langue à l'oral, et 6 heures d'apprentissage de la lecture-écriture, attribuées à des professeurs certifiés de lettres ou de langues, et/ou à des professeurs des écoles (de préférence formés à l'enseignement du FLE-FLS et/ou de la lecture-écriture à des adolescents peu scolarisés).

6 heures pour l'enseignement d'autres disciplines, avec priorité aux matières dont les élèves auront besoin en priorité : **maths, LV1**, avec éventuellement une initiation aux disciplines scientifiques ou artistiques.

2. Organisation d'une UPE2A ouverte (10,5 HP)

Principes

L'UPE2A ouverte n'est pas une classe. Il s'agit **exclusivement de cours de FLE-FLS** à des élèves nouvellement arrivés en France **depuis moins de douze mois** calendaires, ayant bénéficié d'une scolarité antérieure (niveau scolaire supérieur ou égal à celui des élèves les plus faibles de leur classe d'inscription, avec maîtrise de la lecture-écriture en langue d'origine).

Ces élèves sont obligatoirement inscrits dans une classe ordinaire, où ils suivent la plupart des enseignements selon l'ordre de priorité suivant :

1. **MATHS + LV1** (en horaire complet) ;
2. **FLE-FLS** (3, 6 ou 9 ou 12 heures selon les besoins de chacun) ;

3. autres disciplines (même si l'horaire est incomplet).

Lorsque les élèves sont intégrés dans une discipline en horaire incomplet, il s'agit essentiellement d'une initiation au français de la discipline et l'évaluation est différenciée.

En fonction des places disponibles, un soutien à l'inclusion peut être dispensé au delà de la première année.

Pour ce type de dispositif, il n'existe pas d'effectif maximum puisque les élèves sont inscrits en classe ordinaire et bénéficient d'une prise en charge en FLE-FLS allant de 3 heures à 12 heures, cependant les groupes constitués ne doivent pas dépasser 15 élèves.

Bertrand Lecocq – CASNAV de Lille

Voir fiches

- 🔗 13. Scolarisation des EANA et enseignement du FLS : des dispositifs ouverts ou fermés ?
- 🔗 31. Principes pédagogiques de base pour l'enseignement-apprentissage du FLS-FLSco en UPE2A.